



Soumission des lignes de bus du canton du Jura – Encore des inquiétudes !

Compte tenu du calendrier annoncé en novembre 2018 par le ministre Eray, le lancement de l'appel d'offre doit intervenir d'ici le mois de juin. Au-delà de la rupture de confiance consommée entre l'entreprise CarPostal, les milieux politiques et plus largement la population, cette mise au concours peut paraître arriver à point nommé afin de recadrer au plus juste le financement des lignes de bus dans le canton du Jura. Sous l'aspect purement économique, on ne peut que se réjouir de cette volonté de la section cantonale de la mobilité et des transports (SMT) de négocier le financement ce mode de transports. Mais comme cela a déjà été relevé lors de la Conférence des transports cantonaux et à de nombreuses reprises à la tribune du Parlement, l'économie financière escomptée ne doit pas se faire sur le dos des employés-es de ces entreprises, qui devront dans tous les cas repostuler leur place de travail. Malgré certaines promesses du Gouvernement qui tentaient de dissiper les craintes du personnel, des politiques et des syndicats, il existe encore bien quelques zones d'ombre qui méritent des explications ; car le droit fédéral, supérieur au droit cantonal, stipule que la procédure de mise au concours ne peut astreindre une entreprise soumissionnaire à conclure une convention collective de travail (CCT) et que le Gouvernement prétend dans ses réponses qu'un salaire usuel de la branche devra s'appliquer afin de garantir des conditions de travail adéquates. Ceci en regard de l'art. 23 al. 3 de la loi cantonale sur les transports publics (LPT ; RCJU 742.21) qui prévoit que les entreprises s'engagent à respecter la convention collective de la branche, à défaut les conditions de travail en usage de la région. Au final est-ce suffisant pour garantir qu'il n'y aura pas de sous-enchère dans les offres de la part d'entreprises soumissionnaires ? A n'en pas douter, cette économie se fera forcément et principalement sur le dos du personnel.

Impliqué personnellement dans le milieu syndical au niveau national et ayant eu connaissance de la rencontre en mars dernier du Ministre Eray avec Syndicom et SEV, mes inquiétudes sont toujours aussi grandes. Car suite à cet entretien, aucune autre garantie n'a été donné par le représentant du Gouvernement pour ce qui est de fixer un cadre minimum dans l'appel d'offre afin de forcer les soumissionnaires à garantir un salaire décent au personnel des lignes de bus du canton du Jura.

Conscient de l'urgence de mon interpellation avant la mise au concours des lignes de bus du Canton du Jura (publication prévue pour juin prochain) et afin de lever certaines craintes des milieux politiques et syndicaux avant cette échéance, le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes :

- A-t-il tenu compte de la proposition faite par Syndicom (en mars dernier) d'inscrire dans l'appel d'offre, comme référence de base minimum, le salaire moyen actuellement appliqué sur les lignes concernées du territoire jurassien ?
- Est-il conscient des conséquences désastreuses pour l'économie régionale et cantonale si l'entreprise retenue ne respectait pas ou ne s'approchait pas de ce salaire moyen ? Ceci en regard du nombre de citoyens-es (contribuables) employés-es actuellement dans les lignes de bus du Canton du Jura.
- S'est-il inquiété de savoir combien d'employés des lignes de bus du Jura sont concernés et captifs de ce processus d'appel d'offre ? Avec toutes les craintes légitimes qui doivent les animer.
- Peut-il nous dire à combien s'élèvent la formulation et la rédaction du cahier des charges dans cet appel d'offre et ceci depuis le début du processus jusqu'à l'adjudication ? Et subsidiairement à combien s'élèvera la facture finale, sachant que de pareils contrats sont toujours sujets à des oppositions et des recours ? Même si une bonne partie des coûts est supportée par la Confédération (OFT), il n'en demeure pas moins que cet argent appartient toujours aux contribuables.

Delémont, 22 mai 2019
Nicolas Maître










